

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous souhaitons partager avec vous quelques informations.

Par rapport à la situation sanitaire, le maximum est fait pour permettre aux jeunes de suivre au mieux leur scolarité sur le site. Merci à chacun de respecter les gestes barrières.

Des travaux importants ont été effectués, notamment dans les sanitaires, durant ces dernières semaines. Ils améliorent grandement le confort de vos enfants. Depuis, de nombreuses dégradations ont malheureusement été constatées. Nous le regrettons. Des sanctions seront prises.

Enfin, pour terminer sur une note positive, l'établissement a été mis en lumières par des élèves de 3<sup>ème</sup> et du BDE au Lycée pour fêter Noël. Nous profitons de cette occasion pour les en remercier vivement.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Anne LE PEN,  
Directrice adjointe, Lycée Saint Stanislas

Valérie GAUZENTES,  
Directrice adjointe, Collège Saint Stanislas

Thierry BOUGÈRE,  
Chef d'établissement

Yves BAUDOUIN,  
Directeur adjoint, CPGE Saint Stanislas

## Au Collège

### ➔ Des rencontres « *parents-élèves-professeurs* » (pas de parking possible dans l'établissement)

En 6<sup>ème</sup> : le mardi 8 décembre 2020 de 16h00 à 20h00.

En 5<sup>ème</sup> : le lundi 18 janvier 2021 de 16h00 à 20h00.

En 4<sup>ème</sup> : le jeudi 28 janvier 2021 de 16h00 à 20h00.

En 3<sup>ème</sup> : le mardi 5 janvier 2021 de 16h00 à 20h00.

### ➔ Une réunion de parents d'élèves

En 3<sup>ème</sup> : le lundi 7 décembre 2020 à 18h30, une foire aux questions en visioconférence sur l'orientation post-3<sup>ème</sup> et sur les inscriptions au Lycée Saint Stanislas .

## Au Lycée

### ➔ En 2<sup>nde</sup>

Une réunion de parents d'élèves sur l'orientation pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> le mardi 15 décembre 2020 à 18h30 (visioconférence possible).  
Une rencontre « *parents-élèves-professeurs* » (pas de parking possible dans l'établissement) le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à partir de 16h00, sous réserve des conditions sanitaires.

### ➔ En 1<sup>ère</sup>

Une réunion d'information sur l'orientation pour l'entrée en Terminale destinée aux parents aura lieu le mardi 12 janvier 2021 à 18h30, sous réserve des conditions sanitaires, en amphithéâtre (sinon, en visioconférence – à confirmer).  
Une rencontre « *parents professeurs* » aura lieu le mardi 16 mars 2021 de 16h00 à 20h30 (pas de parking possible dans l'établissement).

### ➔ En Terminale

Une réunion d'information sur Parcoursup le lundi 11 janvier 2021 de 18h30 à 19h30 sous réserve des conditions sanitaires en amphithéâtre (sinon, en visioconférence – à confirmer). Le calendrier de l'année de terminale 2020-2021 est en ligne :

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-de-l-annee-de-terminale-2020-2021-evaluations-communes-epreuves-finales-procedure-306404>

<http://quandjepasselebac.education.fr/>

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/39/0/Vademecum\\_accompagnement-orientation\\_LyceesGT\\_1192390.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/39/0/Vademecum_accompagnement-orientation_LyceesGT_1192390.pdf)

Le 21 décembre : ouverture du site d'information Parcoursup.

Du 20 janvier au 11 mars 2021 : inscription et formulation des vœux sur le site académique. Elèves et parents seront informés prochainement des étapes de la nouvelle procédure mise en place.

Jeudi 11 mars 2021 : dernier jour pour la saisie des vœux.

Jeudi 8 avril 2021 : dernier jour de dépôt des dossiers de candidature post-bac.

➔ Visitez le portail web "Lycéen Cap Sup" : <http://lyceen-cap-sup.ac-nantes.fr>

## Calendrier scolaire : découpage des trimestres

- ➔ Fin du 2<sup>ème</sup> trimestre pour les niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> : Mercredi 10 mars 2021
- ➔ Fin du 2<sup>ème</sup> trimestre pour les niveaux 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> générale et STL, Terminale générale et STL : Mercredi 17 février 2021
- ➔ Les conseils de classe du **2ème trimestre** auront lieu du lundi 8 mars au jeudi 18 mars 2021, en soirée.  
Pour les niveaux Terminale, et 6<sup>ème</sup>, ils se dérouleront le mercredi après-midi :  
**Niveau Terminale** : le mercredi am 10 mars 2020      **Niveau 6<sup>ème</sup>** : le mercredi am 17 mars 2021.

## Vacances scolaires

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier 2021

Vacances de Février : du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2021

### - IMPORTANT -

Une absence pour convenance personnelle, un départ anticipé ou un retour retardé sur temps scolaire pour motif de vacances ne sont pas autorisés par le Chef d'établissement : ceci fera l'objet d'un signalement aux autorités académiques.

## Journée « portes-ouvertes »

Notre Établissement organise une journée portes-ouvertes le **samedi 23 janvier 2021 (sous réserve de conditions sanitaires favorables)** :

- ➔ En Collège & Lycée de 10h00 à 16h30 : les élèves actuels, les délégués et membres du BDE seront invités à participer à cette action qui s'inscrit dans le cadre de l'information des élèves et des familles pouvant être candidats à l'entrée à Saint Stanislas.
- ➔ En CPGE scientifiques de 10h00 à 16h30 : les enseignants et les étudiants animeront des séances d'environ 1 heure. Une présentation vidéo plus détaillée sur ce genre d'études supérieures sera proposée à proximité.

## Vie scolaire

➔ Comme indiqué dans le règlement intérieur, les cycles doivent impérativement être **munis d'un système d'antivol, y compris dans l'enceinte de l'établissement**. L'établissement n'est pas responsable ni en cas de casse ni en cas de vol sur la cour.

➔ Nous avons fait apparaître sur le bulletin de votre enfant le nombre d'absences, de retards et de sanctions le (ou la) concernant. Ils sont comptés par demi-journées. Avec votre code d'accès à Ecole Directe, vous avez la possibilité de vérifier ces informations.

Dès la première demi-journée d'absence, les parents sont tenus d'avertir l'établissement avant 8h30 par téléphone ou par mail au bureau de la Vie Scolaire : [viescolaire@ststanislas.net](mailto:viescolaire@ststanislas.net) (et non pas par ecoledirecte)

Le mail constitue un justificatif écrit. Si la famille ne peut envoyer de mail, le bulletin d'absence signé dans le carnet de correspondance reste obligatoire. Il devra être présenté par l'élève au bureau de la Vie Scolaire à l'avance en cas d'absence prévue (rendez-vous médicaux...) ou au retour de l'élève en cas d'absence imprévue.